

ASSEMBLÉE NATIONALE26 janvier 2015

FIN DE VIE - (N° 2435)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 11

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le serment d'Hippocrate, serment ancestral reconnu et honoré, a toujours respecté la vie. Or, quand par des directives anticipées les hommes demandent une interruption de leur vie, soit un suicide, ils imposent au médecin de les tuer. Par cette volonté, les hommes font des médecins des bourreaux sans conscience ni de la vie, ni de la mort, comme si tout se valait. C'est un acte égoïste et cruel envers le corps médical, un acte désespéré envers une société incapable de faire attention à ceux qui y vivent.